

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/25

18 mai 1998

(98-2010)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

IRLANDE

Déclaration distribuée par M. Tom Kitt
Ministre du commerce

La présente Conférence ministérielle, la deuxième de l'Organisation mondiale du commerce et la première à se tenir au siège de l'Organisation, a été qualifiée de conférence "de transition". Elle arrive à peine 17 mois après la première Conférence très fructueuse de Singapour, qui a eu lieu en décembre 1996, et précède peut-être d'autant la troisième Conférence qui sera l'occasion, je l'espère, de lancer avec succès un nouveau cycle global de libéralisation des échanges.

Il est possible de considérer notre réunion comme une réunion de transition, mais elle se tient à un moment très important dans l'histoire du système commercial multilatéral. Cette semaine, nous allons commémorer le cinquantième anniversaire du système. C'est donc une occasion appropriée de réfléchir aux progrès de la libéralisation des échanges durant les 50 dernières années et d'examiner comment le système pourrait contribuer à la prospérité des peuples de tous les pays Membres de l'Organisation mondiale du commerce et de ceux qui sont candidats à l'accession.

Même si l'on s'attendait à ce que la période qui s'est écoulée depuis la première Conférence de Singapour soit relativement peu fertile en événements, elle a été marquée par un certain nombre de faits nouveaux importants qui ont renforcé davantage le système multilatéral. Depuis Singapour, nous avons assisté à la conclusion heureuse des négociations multilatérales sur les télécommunications de base et les services financiers. L'accord plurilatéral sur les technologies de l'information qui a été conclu à Singapour a été étoffé et le nombre de pays signataires a augmenté, et les négociations visant à le renforcer et à l'élargir sont bien avancées.

A la suite de la décision prise à la Conférence de Singapour, des progrès concrets ont été accomplis en 1997 avec l'élaboration du programme de mesures intégrées en faveur des pays les moins avancés et l'organisation en octobre 1997 de la Réunion de haut niveau intéressant ces pays.

Ce ne sont là que quelques-uns des événements les plus récents qui ont jalonné la construction du système commercial multilatéral global. Dans notre réflexion sur les 50 dernières années de développement du système, nous devons reconnaître la contribution de nos prédécesseurs qui ont érigé patiemment le solide système en place aujourd'hui. Des gens extrêmement dévoués ont consacré sans compter toute leur énergie et leur intelligence à assembler les éléments d'un système qui supporte très bien l'épreuve du temps et qui constitue une base solide et sûre pour le développement économique qui se poursuit. Dans son "Enoncé de politique commerciale", publié plus tôt cette année, le gouvernement irlandais a réitéré son engagement en faveur de la poursuite de la libéralisation du système commercial mondial sous les auspices de l'OMC.

L'un des éléments les plus importants de ce système est le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends. En relativement peu de temps, il est apparu comme un mécanisme d'arbitrage efficace pour élucider et régler une vaste gamme de différends. En acceptant de résoudre leurs divergences au moyen de ce mécanisme impartial, les Membres ont grandement renforcé l'autorité de cette organisation et la primauté du système commercial multilatéral.

Si l'on se tourne vers l'avenir, il faudra que l'Organisation mondiale du commerce continue de jouer un rôle décisif, lorsqu'il s'agit de favoriser la croissance, la prospérité, l'emploi, un environnement de meilleure qualité et de meilleures conditions de vie et de travail partout dans le monde. J'estime que la poursuite d'une vaste libéralisation dans le cadre de l'OMC lui permettra d'atteindre cet objectif.

Je me réjouis des progrès qui ont été accomplis depuis Singapour dans les groupes de travail établis afin d'examiner l'investissement, la concurrence et la transparence des marchés publics. J'attends avec impatience les rapports qu'ils présenteront et les débats qui suivront concernant la façon dont l'OMC devrait traiter ces questions. Il en va de même pour la facilitation des échanges, si importante pour faire en sorte que les avantages de la libéralisation des échanges profitent aux entreprises et aux consommateurs. Le récent symposium sur le sujet a montré, je crois, combien il importe de traiter la question de la facilitation des échanges à l'OMC. Pour ce qui est de la question importante des normes fondamentales du travail, également soulevée à Singapour, je ne doute pas que des progrès considérables seront accomplis à la Conférence internationale du travail qui se tiendra à Genève le mois prochain.

Le programme de travail convenu à Singapour, conjointement avec le "programme incorporé" préexistant, atteste que l'Organisation a beaucoup de travail et je comprends les Membres, particulièrement les pays les moins avancés, qui éprouvent des difficultés réelles à tenir les engagements découlant des accords en vigueur, et qui envisagent avec extrême difficulté de contracter de nouvelles obligations.

Avec mes collègues de l'UE, je suis tout à fait résolu à travailler de manière constructive avec les pays en développement qui ont besoin d'une assistance technique ou autre, pour que les engagements pris dans le cadre des Accords du Cycle d'Uruguay soient pleinement mis en oeuvre dans les délais voulus.

Il faut reconnaître les besoins et les problèmes réels des pays les moins avancés et prendre les dispositions appropriées pour faire en sorte qu'ils s'intègrent davantage dans le système multilatéral. Je soutiens résolument l'appel lancé à tous les pays développés Membres de l'OMC afin qu'ils prennent des mesures appropriées pour améliorer les conditions d'accès aux marchés des produits originaires de ces pays. Les pays relativement avancés devraient faire de même et, à mon avis, beaucoup le pourraient.

Quelque importante que soit la charge de travail de l'OMC fondée sur le "programme incorporé" et les décisions prises à Singapour, l'Organisation doit, à mon sens, continuer de reculer les frontières de la libéralisation des échanges. Si nous examinons rétrospectivement les 50 années du GATT, nous voyons comment la construction progressive du système a contribué à la prospérité économique, même si elle n'est pas aussi universellement répandue qu'on le souhaiterait.

Je pense que l'OMC doit s'employer à accroître la libéralisation pour réaliser le désir que nous avons tous de voir une croissance économique mondiale ininterrompue et partagée. Je soutiens donc sans réserve les nombreux Membres qui demandent que la voie soit dégagée pour permettre que des décisions soient prises lorsque nous nous réunirons de nouveau dans quelque 18 mois afin que soient lancées des négociations multilatérales globales qui entraîneront une libéralisation des échanges plus grande encore au profit de tous.
